



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°24
DU 18 décembre 2015**

Présents :

BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés : BENGUELLA Sylvie

ARTAUX Laurence avec procuration à JACOULET Bernard

MUSIAUX Marie-Pierre avec procuration à CHUZEVILLE Jean-Paul

Secrétaire de séance : BOUVARD Martial

La séance est ouverte à 20h35

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 novembre 2015.

Logement communal de Chazelot Montferney

Le maire rappelle qu'il a été demandé par le conseiller Pascal Bonvalot d'évoquer le devenir du logement cité en objet. La maire-délégué de Montferney, Catherine Millet, rappelle qu'un prêt bancaire a été contracté pour le financement des travaux. Il serait intéressant de le louer afin de rembourser les échéances de ce dernier.

Le conseiller, Pascal Bonvalot, informe que des salles avec un lieu pour dormir sont de plus en plus recherchées ; il propose donc de garder le logement à cet effet. Le maire-délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, évoque les difficultés et les contraintes que représentent déjà la location de la salle seule et aussi la responsabilité que devrait assumer la commune si cet appartement était loué occasionnellement pour des fêtes.

En cas de location du logement, le conseiller, Jean-Paul Chuzeville, demande que le conseil municipal soit consulté et que des critères soient définis avec la rédaction d'un bail. Le maire rappelle que le conseil municipal a toujours débattu sur l'attribution de ces logements.

Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur la location des logements communaux.

Le Conseil Municipal se prononce avec 13 voix pour et 1 contre.

Tarifification de la salle de la convivialité de Chazelot/Montferney.

La maire-déléguée de Montferney explique au conseil municipal que, devant la consommation d'électricité pour le chauffage et les interventions de nettoyage par un employé communal il serait bon d'augmenter le tarif de location de cette salle. Elle propose de l'augmenter de 10 euros.

Les prix, par weekend, seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Associations : 65 euros
- Particuliers habitants de Rougemont et communes associées : 85 euros
- Particuliers extérieurs à la commune : 115 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Renouvellement du « Contrat Unique Insertion » de monsieur Leclerc Yannick.

Le maire informe les conseillers qu'ils doivent se prononcer sur le renouvellement du contrat d'insertion de monsieur Leclerc pour une année. Le conseiller Jean-Paul Chuzeville demande si, après six années consécutives de travail au sein de notre collectivité, la commune n'est pas

dans l'obligation d'embaucher monsieur Leclerc. Le maire lui répond qu'il y a eu plusieurs interruptions de travail et des démissions de la part de monsieur Leclerc durant les 10 dernières années.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler d'une année le « Contrat Unique Insertion » de monsieur Leclerc Yannick.

Télégestion de six postes de relevage d'eaux usées.

Le maire rappelle qu'il était prévu au marché de raccorder, par télégestion, la nouvelle station au poste de relevage situé dans l'ancienne.

Il serait bon, et sur les recommandations de notre maître d'œuvre, de relier également par télégestion les 4 postes existants sur notre territoire ainsi que les 2 postes appartenant aux communes partenaires de Cuse et Montagney.

Les six postes sont les suivants :

- Poste de refoulement, rue Léon Belz
- Poste de refoulement, parking des Abattoirs
- Poste de refoulement, lotissement du Breuil
- Poste de refoulement, route de Cuse
- Poste de refoulement, zone de Pré Rond (commune de Cuse)
- Poste de refoulement, camping de la Forge (commune de Montagney)

Le conseiller, Jean-Paul Chuzeville, demande s'il est aussi prévu une surveillance par caméra des lieux de la nouvelle station d'épuration. Le maire lui répond que non mais qu'il en fera part lors de la prochaine réunion de chantier.

Le maire présente aux conseillers un devis d'un montant de 31 000 euros de la société SOGEA pour la réalisation de la télégestion des six postes cités ci-dessus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société SOGEA.

Autorisation de « Reconstruction / Démolition » de l'immeuble situé au 4 rue Jalat Thaler.

Le maire informe le Conseil municipal de la future démolition du bâtiment situé au 4 rue Jalat Thaler, appartenant à Habitat 25. Cette dernière sera suivie d'une reconstruction à valider par un permis de construire qui n'est pas encore déposé à ce jour.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il n'a pas à se prononcer pour autoriser une démolition.

Aucun conseiller n'est opposé à ce projet.

Divers

- Le maire informe qu'il va être nécessaire de faire des travaux d'imperméabilisation à la station de pompage d'eau potable. Un devis sera demandé à l'entreprise Guérin de Montferney.
- L'Echo de Montaucivey paraîtra durant la deuxième quinzaine de janvier 2016.
- Le repas des anciens aura lieu dimanche 10 janvier 2016 à la salle des fêtes.
- La soirée des « vœux du maire » aura lieu le vendredi 08 janvier 2016 à 20h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h35.

<p>Prochaine réunion Vendredi 22 janvier 2016 à 20h30</p>
